

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Philippe GINOUX - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLE - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland MOUREN représenté par Pascal MONTECOT - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-003-10605/21/-BM

■ Attribution d'une subvention à l'association FASK - Approbation d'une convention d'objectifs

8216

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite accompagner le développement de la filière Mode/Textile historiquement très structurante pour le territoire et porteuse de nombreuses succès story reconnues en France et à l'International. En soutenant l'association FASK, elle souhaite encourager les initiatives en termes d'innovation, d'inclusion, d'emplois et de créativité au service de l'écosystème déjà présent et à venir.

FASK (FASHion SKills) est une association créée en janvier 2019 par des spécialistes du développement économique et de l'emploi et des personnalités issues des différents métiers de la mode.

La vocation de FASK est de réunir des créateurs, fabricants, distributeurs, artisans, industriels, dans le textile, les accessoires, la maroquinerie, la bijouterie, la cosmétique, la parfumerie etc., et de contribuer au développement économique de cet écosystème basé sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

En tant que réseau de professionnels, FASK agit comme un « club » permettant une mise en relation entre ses membres, notamment au travers d'événements (petit-déjeuner, afterworks, ateliers, etc.).

FASK porte aussi un ensemble de projets contribuant à structurer et renforcer l'écosystème Mode/Textile sur le territoire sur plusieurs axes :

- Formation : en 2021, cette démarche se concrétise par la création de FASK ACADEMY, association portant une École de Production destinée à former des jeunes de 15 à 18 ans aux métiers de la confection textile.
- Emploi : depuis sa mise en ligne en 2019, le site internet fask.org propose une rubrique « Votre projet pro » sur son site web ; pour promouvoir les métiers de la mode. En 2021 FASK a produit une web-série : « Mode in the City ».
- Transition écologique : FASK mène une action de « Transition Economique et Ecologique des Entreprises » qui porte sur la sensibilisation et le partage de bonnes pratiques au travers d'un Livre Blanc, publié en mai 2021.

En outre, FASK organise régulièrement des boutiques éphémères afin de permettre aux plus fragiles de ses membres (les « petits créateurs ») de vendre leurs produits et d'accroître leur notoriété. Ainsi, après le Noël des Créateurs fin 2020, composé d'une boutique online, [LaBoutique.FASK.org](#) et d'un concept store éphémère aux Docks Village à Marseille, FASK réitère l'opération de juin à août 2021 avec l'Été des Créateurs. Aucune commission n'est facturée aux créateurs : l'intégralité du montant des ventes leur est reversé.

A ce jour, FASK compte 120 membres adhérents.

L'association souhaite mettre en œuvre son plan d'actions sur le territoire et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2021, dossier MGDIS N°00000534. Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association FASK une subvention d'un montant de 15000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association FASK ACADEMY pour un montant de 15 000 euros au titre de l'exercice 2021.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association FASK ACADEMY ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole 2021, sous politique B330, chapitre 65, nature 65748, fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY